

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2832

24 décembre 2010

SOMMAIRE

Cubus Sàrl	135935	Romholdings S.A.	135926
Dexia Bonds	135909	Rosedo	135923
Dexia Equities L	135935	San Carlo Fi S.A.	135923
EB Consulting S.A.	135936	Scheidegg Properties Sàrl	135909
GSMP 2006 Offshore S.à r.l.	135891	Schwedeneck Properties S.à r.l.	135923
Incam S.A.	135924	Sellin Properties S.à r.l.	135923
J.F. Kennedy S.C.I.	135890	SIFC Hotel Development S.à r.l.	135924
National Air Cargo (Luxembourg) Sàrl ..	135891	SIFC Office & Retail S.à r.l.	135925
OBE Concept	135892	Société de Transports Internationaux ...	135924
Obegi Group S.A.	135899	Socipar S.A.	135894
Obegi Group S.A.	135924	SPL Acquisition S.à r.l.	135925
Oberstaufen Properties Sàrl	135891	SPL Acquisition S.à r.l.	135925
One Stop	135892	SPL Acquisition S.à r.l.	135932
Oracle REO Holdco S.à r.l.	135900	SPL WorldGroup B.V.	135932
Oxford Acquisition S.à r.l.	135932	Strategia Holding S.A.	135933
Palidoro S.A.	135898	Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A. ..	135933
Palidoro S.A.- SPF	135898	Swiss & Global Asset Management (Lu-	
Paneuropa Real Estate InvestCo	135895	xembourg) S.A.	135923
Partner-Lux S.A.	135898	Tanatos Invest S.A.	135932
Patron Rana S.à r.l.	135910	Togo S.A.	135933
Paul SCHAAL et Fils S.à r.l.	135895	Top Finance S.A.	135936
Peiperita S.A.	135897	Torkret GmbH	135933
Planetarium Advisor S.A.	135898	Transalliance Europe	135935
PORTIXOL Holding S.à r.l.	135909	Transsoder S.A.	135926
PORTIXOL Holding S.à r.l.	135899	Transsoder S.A.	135936
Promotions Générales Luxembourg S.A.		Twinkle Finance S.à r.l.	135935
.....	135909	UKIG FinCo S.à r.l.	135934
Reka S.A.	135915	Unitech Luxembourg Holding S.A.	135936
Rexel Luxembourg S.A.	135915	Vopium S.A.	135897
Ricfin S.A.	135915		

J.F. Kennedy S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 4.383.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ORKIMED S.A., établie et ayant son siège social à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale, non encore inscrite au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Abdelaziz YAZI, informaticien, né à Alger (Algérie), le 6 janvier 1958, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2.- Monsieur Abdelaziz YAZI, informaticien, né à Alger (Algérie), le 6 janvier 1958, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 2. La société prend la dénomination de "J.F. KENNEDY S.C.I."

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Lasauvage.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est gérée par le ou les gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les CENT parts comme suit:

1.- La société anonyme ORKIMED S.A., prénommée, QUATRE-VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	85
2.- Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, QUINZE PARTS SOCIALES	15
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Le fonds social de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (€ 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société:

Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé.

2. Le siège de la société est fixé à: L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yazı, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12885. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155441/67.

(100179223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

National Air Cargo (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155498/10.

(100179467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Oberstaufen Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oberstaufen Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155501/12.

(100179180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

GSMP 2006 Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.236.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Christophe Cahuzac comme gérant de la Société avec effet immédiat au 2 août 2010.

- La nomination avec effet immédiat au 2 août 2010 de Nicole Götz, née à Brackenheim (Germany) le 4 juin 1967, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

- La démission de Gérard Meijssen comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} novembre 2010.

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} novembre 2010 de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Manager

- Michael FURTH, Manager

- Véronique MENARD, Manager

- Maxime NINO, Manager

- Fabrice HABLOT, Manager

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2010157029/24.

(100179952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

OBE Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155503/10.

(100178925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

One Stop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.848.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Claudel GUITARD, née le 03 février 1969 à Montréal (Canada), domiciliée à B-4000 Liège, 5, Rue Forgeur (Belgique), ici représentée par Monsieur Daniel COLLIN, informaticien, né le 06 janvier 1954 à Liège (Belgique), demeurant à B-4000 Liège, 48, rue Jean Etienne (Belgique), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle restera après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «ONE STOP»

Art. 3. La société a pour objet la fourniture de services et de formations ainsi que la consultance en informatique et toutes activités liées de près ou de loin à l'informatique.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Claudel GUITARD, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

135894

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a, par son mandataire, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-9991 Weiswampach, 28, Gross Strooss.
- 2.- Monsieur Daniel COLLIN, informaticien, né le 06 janvier 1954 à Liège (Belgique), demeurant au 48, rue Jean Etienne, B-4000 Liège (Belgique), est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel COLLIN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 05 novembre 2010. Relation GRE/2010/3732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155504/111.

(100179458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Socipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 5.781.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 1^{er} avril 2010

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, Medingen;

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, Schrassig;

Mme Nathalie MAIER, employée privée, Schrassig

Réélit commissaire pour un an:

la société DMS & Associés, S.à.r.l. à L - 1274 HOWALD, 23, rue des Bruyères.

Extraits du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale

1. Est réélu Président pour un an: M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, Medingen.

2. Conformément à l'art. 7 des statuts et à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, est nommé administrateur-délégué pour un an: M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, 51, rue d'Oetrange, Schrassig.

3. Conformément à l'art. 7 des statuts, est nommé fondé de pouvoirs pour un an M. Jean-Yves COLSON, comptable, 1, rue des cerisiers, Messancy.

- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur délégué, sans limitation du montant.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00€ (quinze mille euros) par la signature du fondé de pouvoirs.

- Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'administrateur délégué et/ou le conseil d'administration.

Pour extraits conformes
Jacquot SCHWERTZER
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010156346/29.

(100179365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Paneuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.998.575,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 118.879.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2010, les mandats des gérants LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour: PANEUROPA REAL ESTATE INVESTCO

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Gianni De Bortoli / Antonio Intini

Référence de publication: 2010155508/17.

(100179382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Paul SCHAAL et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 22, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.831.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur René SCHAAL, ingénieur-technicien et maître-électricien, demeurant à L-7562 Mersch, 4, rue des Acacias
- 2.- Monsieur Claude SCHAAL, maître-électricien, demeurant à L-7561 Mersch, 10, rue des Prés.
- 3.- Monsieur Daniel SCHAAL, maître-photographe, demeurant à L-7561 Mersch, 8, rue des Prés.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installations électriques ainsi que le commerce de tout matériel électrique et d'appareils électroménagers et de leurs accessoires.

La société peut en outre faire l'achat, la vente et la représentation de matériel photographique, cinématographique, d'accessoires photographiques ainsi que la réalisation de reportages photographiques et cinématographiques et leurs ventes et distributions et l'exploitation d'un atelier photographique.

La société pourra effectuer toutes autres opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de Paul SCHAAL et Fils S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600.-), représenté par trois cents (300) parts sociales de QUARANTE-DEUX EUROS (€ 42.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Souscription et Libération du capital social

Les trois cents (300) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur René SCHAAL, ingénieur technicien et maître-électricien, demeurant à L-7562 Mersch, 4, rue des Acacias cent parts sociales	100
2.- Monsieur Claude SCHAAL, maître-électricien, demeurant à L-7561 Mersch, 10, rue des Prés, cent parts sociales	100
3.- Monsieur Daniel SCHAAL, maître-photographe, demeurant à L-7561 Mersch, 8, rue des Prés, cent parts sociales	100
Total: trois cents parts sociales	300

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur René SCHAAL, ingénieur-technicien et maître-électricien, demeurant à L-7562 Mersch, 4, rue des Acacias.
- Monsieur Claude SCHAAL, maître-électricien, demeurant à L-7561 Mersch, 10, rue des Prés.
- Monsieur Daniel SCHAAL, maître-photographe, demeurant à L-7561 Mersch, 8, rue des Prés.

2.- Chaque gérant peut engager la société par sa signature individuelle jusqu'à concurrence du montant de dix mille Euros (€ 10.000.-). Au-delà de ce montant, les signatures conjointes de deux gérants seront requises.

3.- Le siège social de la société est établi à L-7520 Mersch, 22, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SCHAAL, C. SCHAAL, D. SCHAAL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155511/112.

(100179037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Peiperita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010155513/13.

(100179051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Vopium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.459.

Mandat de commissaire

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF ABAX AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de la société PKF ABAX AUDIT., R.C.S. Luxembourg B 27.761 ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Extrait de rassemblée générale ordinaire tenue en date du 19 octobre 2010

Le actionnaires prennent note de la démission de Monsieur Gert Rieder de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement de ce dernier Monsieur Tonny Anker-Svendsen,, administrateur, demeurant Toldbodgade, 83, DK-1253 Copenhagen.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 23 novembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010155585/20.

(100179055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

**Palidoro S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation),
(anc. Palidoro S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155515/11.

(100178838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Partner-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 64.882.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155516/9.

(100179537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Planetarium Advisor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.791.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Nicole DUPONT, employée de banque, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«PKB Privatbank AG», une société anonyme constituée et existant sous les lois de la Suisse, établie et ayant son siège social à Via S.Belastra 1, CH-6900 Lugano (Suisse),

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano (Suisse), le 10 juin 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «PLANETARIUM ADVISOR S.A.», une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59 791, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 07 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 435 du 08 août 1997, page 20854 (ci-après: «la Société»);

les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, aux termes d'un acte notarié reçu le 28 décembre 2007 et les modifications correspondantes ont été publiées au Mémorial le 06 mars 2008, sous le numéro 569 et page 27297.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille euros (75'000.- EUR) et se trouve représenté par trois cents (300) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.- EUR) chacune, toutes étant intégralement libérées.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «PLA-NETARIUM ADVISOR S.A.».

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cents (300) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires sera annulé à partir de ce jour.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. DUPONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14130. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010155520/52.

(100177967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

PORTIXOL Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.587.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 novembre 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010155521/14.

(100179228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Obegi Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.092.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 18/11/2010

Quatrième résolution:

L'assemblée élit un nouveau Conseil d'administration pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statutaire de 2011 qui approuvera les comptes 2010 et composé comme suit:

M. Henry Yordan OBEGI, né le 24/06/1926 à Alep Syrie, demeurant Rue de l'Indépendance, Imm. Tilal, Achrafieh, Beyrouth, Liban.

M. Georges OBEGI, né le 04/01/1965 à Beyrouth, Liban, demeurant 182, rue Surssock, Immeuble Zohzaghi, Beyrouth, Liban.

M. Amine BECHARA, né le 21/07/1954 à Hammama Liban, demeurant 10, rue d'Huart, L-8068 Bertrange, Luxembourg.

M. Toni YARAK, né le 04/10/1966 à Bkarzala Liban, demeurant 9, rue du 87^e R.I., B-6840 NEUFCHATEAU, Belgique

Mme Josée ALTMANN, né le 16/09/1947 à Schieren Luxembourg, demeurant 13, rue de l'Europe, L-7225 BEREL-DANGE, Luxembourg

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

B E M O

Signature

Référence de publication: 2010156323/22.

(100179165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Oracle REO Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.069.

In the year two thousand ten, on the twelfth of November.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Oracle Holding S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.054, here represented by Marion Finzi, by virtue of a proxy, given on 11 November 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Oracle REO Holdco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.069, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There exists a private limited liability company under the name "Oracle REO Holdco S.à r.l." which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may not have offices or branches outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. The objects of the company are.

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Board of Managers think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; or (d) alone or with another person or persons; 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers; PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by twenty four thousand nine hundred ninety-nine (24,999) class A shares (the "Class A Shares") and one (1) class B share (the "Class B Share") each having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares and the Class B Share are collectively referred to as the "Shares"). The holders of the Class A Shares are together referred to as the "Class A Shareholders." The holder of the Class B Share is referred to as the "Class B Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The Class A Shares and the Class B Share shall rank pari passu in all respects.

5.4 The share capital of the Company may be changed, by a decision of the Shareholders taken in accordance with the Articles and the Law.

5.5 The Company can proceed to repurchase its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management. The Board of Managers shall consist of six (6) managers (each individually referred to as a "Manager"). Each Manager shall be an individual and have the appropriate qualifications and experience to be a Manager of the Company. Each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power and, therefore, be called either a "Class A Manager" or a "Class B Manager". The Managers will collectively constitute a Board of Managers. The Manager(s) need not be Shareholders.

9. Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Art. 10. General manager.

10.1 The Company shall at all times have a General Manager (the "General Manager"), such office to carry such authority (and only such authority) as is set out in:

10.1.1 the Articles (as amended and restated from time to time);

10.1.2 any investment agreement entered into by and between, amongst others, the Company and its shareholders from time to time; and

10.1.3 any resolution of the Board of Managers.

10.2 So far as possible in accordance with the Law, the creation of the office of the General Manager and the grant of authority thereto shall be irrevocable save with the unanimous consent of the Shareholders.

10.3 The General Manager shall be appointed by a unanimous resolution of the Board of Managers from among the Class A Managers. If the General Manager shall (i) resign or be removed or (ii) no longer be able to perform his duties as the General Manager, a replacement General Manager shall be appointed in his place, also by a unanimous resolution of the Board of Managers, and pending the appointment of a replacement, the General Manager shall continue to perform his duties hereunder, except that in the case of clause (ii), the next most tenured Manager of the applicable class shall act as the temporary General Manager.

11. Art. 11. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or if within the limits set forth in article 10, by the sole signature of the General Manager.

12. Art. 12. Delegation and Agent of the board of managers.

12.1 Any Manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Art. 13. Meeting of the board of managers.

13.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 All board meetings shall take place in Luxembourg with at least a majority of Managers attending each meeting in person in Luxembourg.

13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by the unanimous consent of the Managers present or represented (including at least the favourable vote of one Class A Manager and one Class B Manager).

13.5 Subject to article 13.3, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that no Manager attends the meeting by video-conference or conference call being present in the UK or in Germany and provided each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.6 For each Meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting of the Board of Managers shall be prepared, signed by all Managers and stored in the registered office in Luxembourg

13.7 The Board of Managers must give full consideration to the matters in question and reach their decision on such matters independently, and on the basis of whether the action proposed is in the best interests of the Company.

13.8 Extracts shall be certified by one Class A Manager and one Class B Manager or by any person nominated by one Class A Manager and one Class B Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

14. Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder. 14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

15. Art. 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Art. 16. Distribution right of shares.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

18. Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the first accounting year end of the Company from 31 December 2010 to 31 December 2011.

Third resolution

The sole shareholder resolves to designate with immediate effect the current managers of the Company as follows:

- Mr Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté as Class A Manager of the Company;

and

- Mr James Garner Smith Macdonald as Class B Manager of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint with immediate effect the following persons as Class A Managers of the Company:

- Mr. Stefan Wagner, chartered surveyor, born on September 7, 1964 in Mannheim (Germany), residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Mr. Ralf Remer, investment manager, born on February 14, 1976 in Schwerin (Germany), residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

- Mr. William Lyle Schulze, chief financial officer, born on July 16, 1959 in Wisconsin (USA), residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

And, the following person as Class B Manager of the Company:

- Mr. Frederick Khedouri, investment officer, born on June 17, 1950 in New York, residing professionally at 25 St George Street London W1S 1FS.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Oracle Holding S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.054,

ici représentée par Marion Finzi, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 novembre 2010. La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Oracle REO Holdco S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.069, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié du notaire soussigné en date du 8 octobre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors. Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de la Société afin de leurs donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Oracle REO Holdco S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du

10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

3. Art. 3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Conseil de Gérance le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, toute personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance, y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de

trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (24,999) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et une (1) part sociale de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont collectivement nommés les «Parts Sociales»), Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont définis ci-après les «Associés de Catégorie A». Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont définis ci-après les «Associés de Catégorie B».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B se classent pari passu à tout égard.

5.4 Le capital social de la Société peut être modifié par une décision des Associés prise conformément aux Statuts.

5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance. Le Conseil de Gérance doit consister en six (6) gérants (chacun étant individuellement un "Gérant"). Chaque Gérant doit être une personne physique et doit posséder les qualifications appropriées ainsi que l'expérience pour être un Gérant de la Société. A chaque Gérant doit être assigné soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B et par conséquent, être appelé soit un "Gérant de Catégorie A", soit un "Gérant de Catégorie B". Les Gérants formeront collectivement un Conseil de Gérance. Les Gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés.

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Gérant délégué.

10.1 La Société doit à tout moment avoir un gérant délégué (le "Gérant Délégué"), ce poste devant assurer cette autorité (et uniquement cette autorité) tel que déterminé dans:

10.1.1 les Statuts (tel que modifié de temps à autres);

10.1.2 tout pacte d'actionnaire signé de temps à autres, entre la Société et ses associés; et

10.1.3 toute résolution du Conseil de Gérance.

10.2 Dans la mesure du possible selon la Loi, la création de la fonction de Gérant Délégué et la délégation de cette autorité sera irrévocable sauf avec l'accord unanime des Associés.

10.3 Le Gérant Délégué sera nommé par une décision unanime du Conseil de Gérance parmi les Gérants de Catégorie A. Si le Gérant Délégué (i) démissionne ou est démis de ses fonctions ou (ii) ne peut plus accomplir ses fonctions de Gérant Délégué, un Gérant Délégué remplaçant devra être nommé à sa place, également par une décision à l'unanimité du Conseil de Gérance, et en attente de la nomination d'un remplaçant, le Gérant Délégué devra continuer d'accomplir

ses fonctions, à l'exception dans le cas de la clause (ii), où le Gérant suivant le plus ancien de la catégorie concernée devra agir en tant que Gérant Délégué remplaçant.

11. Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou si dans les limites établies à l'article 10 des Statuts, par la seule signature du Gérant Délégué.

12. Art. 12. Délégation et Agent du conseil de gérance.

12.1 Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Art. 13. Réunion du conseil de gérance.

13.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3 Tous les Conseils de Gérance devront se tenir au Luxembourg avec au moins une majorité des Gérants assistant au conseil en personne au Luxembourg.

13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées par l'accord unanime des Gérants présents ou représentés (incluant au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B).

13.5 Sous réserve de l'article 13.3, l'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée dans la mesure où aucun des Gérants n'assiste au conseil par vidéo conférence ou conférence téléphonique depuis le Royaume-Uni ou l'Allemagne et si chaque Gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

13.6 Pour chaque Conseil de Gérance, les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants et conservés au siège social à Luxembourg.

13.7 Le Conseil de Gérance doit donner toute son attention aux sujets discutés lors des conseils et prendre des décisions sur ces sujets de manière indépendante et dans le meilleur intérêt de la Société.

13.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

15. Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

16. Art. 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution et Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

18. Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier exercice social de la Société du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'associé unique décide de désigner avec effet immédiat les gérants actuels de la Société comme suit:

- Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté comme Gérant de Catégorie A; et
- James Garner Smith Macdonald comme Gérant de Catégorie B.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en qualité de Gérants de Catégorie A de la Société:

- Stefan Wagner, chartered surveyor, né le 7 septembre 1964 à Mannheim (Allemagne), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Ralf Remer, investment manager, né le 14 février 1976 à Schwerin (Allemagne), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- William Lyle Schulze, chief financial officer, né le 16 juillet 1959 à Wisconsin (USA), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Et, la personne suivante en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société: . Frederick Khedouri, investment officer, né le 17 juin 1950 à New York, demeurant professionnellement au 25 St George Street Londres W1S 1FS.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Finzi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010155502/491.

(100179221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

PORTIXOL Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.587.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155522/9.

(100179237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

P.G.L., Promotions Générales Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155524/9.

(100179289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de:

Monsieur Frédéric DUJARDIN, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles de son mandat d'administrateur en date du 14 octobre 2010,

et a décidé de coopter:

Monsieur Willy LAUWERS, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles à la fonction d'administrateur en date du 14 octobre 2010.

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour DEXIA BONDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010156267/19.

(100179050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Scheidegg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.086.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scheidegg Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155535/12.

(100179161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Patron Rana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.838.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, here represented by Mr. Michael Vandeloise, private employee, residing in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 14th September 2010;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Patron Rana S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500. (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.- (TWENTY-FIVE EURO) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 shares have been subscribed by PATRON INVESTMENTS III SARL, prenamed. All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred (1,300.-) EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société établie avec siège social à L2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Rana S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever

de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion

de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par Patron Investments III Sarl, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents (1.300,-) EUR.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Robert Brimeyer, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50376. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155509/276.

(100179225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Reka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 2A, ZARE Ilot EST.

R.C.S. Luxembourg B 70.362.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155527/10.

(100178993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Rexel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 47.598.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société tenu en date du 19 novembre 2010 que Monsieur Serge Marie Joseph Auguste Michel GABORIAU, ayant son adresse professionnelle au 9, rue de la Déportation, L-1415 Luxembourg, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société en date du 19 novembre 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155528/14.

(100179563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Ricfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.154.

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RICFIN S.A.» ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 43.154, constituée en date du 18 février 1993 suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, alors de résidence à Clervaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 26 mai 1993. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 31 décembre 2002 par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 319 du 25 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 80.190 actions représentant l'intégralité du capital social sont toutes représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Le droit de vote attaché aux 4.001 actions propres est suspendu.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.884.750 pour porter le capital de son montant actuel de EUR 2.004.750 à EUR 120.000, comme suit:

- à hauteur de EUR 100.025, conformément à l'article 69-2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par retrait et annulation de 4.001 actions propres portant les numéros 5 et 29.827 à 33.826 rachetées par la société RICFIN S.A. en vertu d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

- à hauteur de EUR 1.784.725 par affectation dudit montant à une réserve libre, moyennant annulation de 71.389 actions portant les numéros 6 à 20 et 33.827 à 105.200 appartenant à VAVI – S.R.L.

2. Réduction de la réserve légale à hauteur de EUR 198.750, pour la porter de EUR 222.750 à EUR 24.000, par affectation dudit montant à une réserve libre.

3. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 7, Via Leone Leoni, 22100 Como (CO), Italie, et adoption par la société anonyme de la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Como.

4. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera «RIC S.P.A.».

5. Approbation d'une situation comptable arrêtée au jour de l'assemblée générale devant délibérer sur le transfert du siège social.

6. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie.

7. Nomination de Monsieur Riccardo MANTERO, né le 29 octobre 1935 à Como (CO), Italie, demeurant au 3, Via del Porto, 22010 Briennio (CO), Italie, code fiscal: MNT RCR 35R29 C933E, comme administrateur unique de la société et fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

8. Nomination d'un collège de commissaires aux comptes:

- Matteo MONTORFANO né à Cantù (CO), Italie, le 16/09/1969, demeurant au 2/A, Via Selmur, I-22070 Capiago Intimiano (CO) – inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 67 du 24/08/2001, code fiscal: MNT MTT 69P16 B639R, membre effectif, Président;

- Claudio VAGHI, né à Como (CO), Italie, le 17/09/1964, demeurant au 19, Via Puccini, I-22060 Figino Serenza (CO) - inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 77 du 28/09/1999, code fiscal: VGH CLD 64P17 C933L, membre effectif;

- Germano CATTANEO, né à Saronno (VA), Italie, le 24/07/1969, demeurant au 53, Via Cavour, I-22069 Rovellasca (CO) - inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 1 du 04/01/2002, code fiscal: CTT GMN 69L24 I441F, membre effectif;

- Maria Vittoria CAPUTI, née à Lamezia Terme (CZ), Italie, le 03/03/1962, demeurant au 6/A, Via Lanscian, I-22020 Gironico (CO) - inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 31 du 21/04/1995, code fiscal: CPT MVT 62C43 H742L, membre suppléant;

- Pasquale GERMANO, né à Monza (MB), Italie, le 14/06/1964, demeurant au 2/H Via Padre Masciardi, I-22066 Mariano Comense (CO) - inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 87 du 02/11/1999, code fiscal: GRM PQL 64H14 F704D, membre suppléant;

et fixation de leurs pouvoirs et du terme de leur mandat.

9. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

10. Délégation de pouvoirs.

11. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Como.

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.884.750 (un million huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 2.004.750 (deux millions quatre mille sept cent cinquante euros) à EUR 120.000 (cent vingt mille euros), comme suit:

1) à hauteur de EUR 100.025 (cent mille vingt-cinq euros),

conformément à l'article 69-2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par retrait et annulation de 4.001 (quatre mille une) actions propres portant les numéros 5 et 29.827 à 33.826 rachetées par la société RICFIN S.A. en vertu d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

2) à hauteur de EUR 1.784.725 (un million sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent vingt-cinq euros) par affectation dudit montant à une réserve libre, moyennant annulation de 71.389 (soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) actions portant les numéros 6 à 20 et 33.827 à 105.200 appartenant à VAVI – S.R.L.

Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.

Suite à cette réduction le capital social s'établit à EUR 120.000 (cent vingt mille euros) représenté par 4.800 (quatre mille huit cents) actions de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes détenues par l'actionnaire unique, VAVI – S.R.L.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale de la société d'un montant de EUR 198.750 (cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros) afin de la porter de son montant actuel de EUR 222.750 (deux cent vingt-deux mille sept cent cinquante euros) à EUR 24.000 (vingt-quatre mille euros), et d'affecter ledit montant à une réserve libre.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 7, Via Leone Leoni, 22100 Como (CO), Italie, et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société par actions de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Como.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société italienne en «RIC S.P.A.».

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée à la date de ce jour et préparée sur base des lois italiennes, telle qu'elle a été rédigée par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la société tout en tenant compte de la réduction de capital décidée ci-avant.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte de et décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, comme administrateur unique («amministratore unico») de la société, avec les pouvoirs lui conférés par les nouveaux statuts italiens et pour une durée de trois exercices, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.12.2012, sauf révocation

ou démission, Monsieur Riccardo MANTERO, né le 29 octobre 1935 à Como (CO), Italie, demeurant au 3, Via del Porto, 22010 Brienno (CO), Italie, code fiscal: MNT RCR 35R29 C933E.

L'assemblée décide en outre que les émoluments de l'administrateur unique seront fixés en accord avec les tarifs en vigueur en Italie.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, pour une durée de trois exercices, un collège de commissaires composé des membres suivants:

- Matteo MONTORFANO né à Cantù (CO), Italie, le 16/09/1969, demeurant au 2/A, Via Selmur, I-22070 Capiago Intimiano (CO) – inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 67 du 24/08/2001, code fiscal: MNT MTT 69P16 B639R, membre effectif, Président;

- Claudio VAGHI, né à Como (CO), Italie, le 17/09/1964, demeurant au 19, Via Puccini, I-22060 Figino Serenza (CO) - inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 77 du 28/09/1999, code fiscal: VGH CLD 64P17 C933L, membre effectif;

- Germano CATTANEO, né à Saronno (VA), Italie, le 24/07/1969, demeurant au 53, Via Cavour, I-22069 Rovellasca (CO) - inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 1 du 04/01/2002, code fiscal: CTT GMN 69L24 I441F, membre effectif;

- Maria Vittoria CAPUTI, née à Lamezia Terme (CZ), Italie, le 03/03/1962, demeurant au 6/A, Via Lanscian, I-22020 Gironico (CO) - inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 31 du 21/04/1995, code fiscal: CPT MVT 62C43 H742L, membre suppléant;

- Pasquale GERMANO, né à Monza (MB), Italie, le 14/06/1964, demeurant au 2/H Via Padre Masciardi, I-22066 Mariano Comense (CO) - inscrit à l'Ordre des Réviseurs agréés, G.U. 87 du 02/11/1999, code fiscal: GRM PQL 64H14 F704D, membre suppléant.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.12.2012.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne devront être accomplies en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne:

«STATUTO

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

1. E' costituita una società per azioni denominata

"RIC S.p.A."

2. La società ha sede in Comune di Como.

3. La società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'assunzione di partecipazioni in imprese, società, enti, consorzi e associazioni, sia in Italia che all'estero (nel seguito gli "Enti partecipati");

- il coordinamento tecnico, amministrativo e gestionale degli Enti partecipati;

- il finanziamento degli Enti partecipati, restando esclusa l'attività di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma nei confronti del pubblico;

- l'acquisto, l'alienazione, il possesso e la gestione di valori mobiliari, comprese quote di fondi comuni di investimento aperti, chiusi e di fondi di private equity, titoli pubblici e privati e prodotti finanziari, a scopo di investimento ed esclusa ogni attività di collocamento;

- la promozione e lo sviluppo di attività immobiliari ivi comprese l'edificazione in genere, la costruzione, la compravendita, la permuta, il comodato e la gestione, l'affitto, la locazione non finanziaria, la conduzione di immobili, opere ed impianti;

La società potrà inoltre compiere tutte le operazioni immobiliari, industriali, commerciali e finanziarie aventi natura e funzione ausiliaria e complementare al conseguimento dell'oggetto.

Sono comunque escluse dall'oggetto tutte le attività riservate a sensi di legge, in particolare l'intermediazione finanziaria, l'erogazione del credito al consumo, la locazione finanziaria ed il factoring.

4. La durata della società è fissata al 31 dicembre 2030.

Capitale - Azioni

5. Il capitale della società è di euro 120.000

Il capitale è diviso in numero 4.800 azioni, tutte del valore nominale di 25 euro.

6. Ogni azione dà diritto ad un voto.

Ogni azione è indivisibile; il caso di comproprietà è regolato dall'art. 2347 c.c..

Trasferibilità delle azioni

7. Finalità e definizioni. Le clausole contenute nel presente paragrafo intendono tutelare gli interessi degli azionisti alla omogeneità della compagine sociale, alla loro coesione, all'equilibrio dei loro rapporti, all'indirizzo unitario ed alla stabilità del controllo della società.

In tale ambito, anche al fine di evitare dubbi interpretativi, si precisa che:

(i) con i termini "azione" o "azioni" ci si riferisce ai titoli rappresentativi del capitale della società, di qualunque categoria, ai titoli che danno diritto di partecipare al capitale della società od alla sua gestione (ad esempio: obbligazioni convertibili, warrant, strumenti finanziari partecipativi) ed anche ai diritti contenuti nell'azione (ad esempio: diritto di opzione) in quanto autonomamente negoziabili.

(ii) Per "trasferimento" si intende il trasferimento per atto tra vivi od a causa di morte della proprietà di azioni.

Agli effetti del presente paragrafo non costituiscono trasferimento:

a) la costituzione od il trasferimento di diritti reali sulle azioni; in tali ipotesi il diritto di voto dovrà comunque permanere in capo al socio, restando senza effetto nei confronti della società ogni diversa convenzione;

b) l'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione da parte della stessa agli effettivi proprietari (in ogni caso previa esibizione del mandato fiduciario).

(iii) Per "trasferimento per atto tra vivi" s'intendono tutti i negozi di alienazione, nella più ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, i contratti di permuta, conferimento, dazione in pagamento, trasferimento del mandato fiduciario e donazione.

(iv) Per "trasferimento a causa di morte" si intende la successione legittima o testamentaria, a titolo universale o particolare.

(v) Per "comunicazione" si intende lettera raccomandata con avviso di ricevimento.

7.1) - Eccezioni

Tutte le limitazioni alla trasferibilità delle azioni previste dal presente statuto non trovano applicazione quando l'acquirente è società controllante del soggetto cedente o società controllata da quest'ultimo, ovvero controllata dalla medesima controllante.

Per la definizione di controllo si fa riferimento all'art. 2359, comma 1, c.c..

7.2) - Inosservanza delle clausole

Nell'ipotesi di trasferimento di azioni eseguito senza l'osservanza di quanto di seguito prescritto, l'acquirente non avrà diritto di essere iscritto nel libro soci, non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi e non potrà alienare le azioni con effetto verso la società.

7.3) - Diritto di prelazione

In caso di trasferimento delle azioni per atto tra vivi ai soci spetta il diritto di prelazione per l'acquisto, disciplinato nel modo seguente.

7.3.1) - Il socio che intende vendere o comunque trasferire in tutto od in parte le proprie azioni dovrà comunicare la propria offerta all'organo amministrativo: quest'ultimo, entro quindici giorni dal ricevimento della comunicazione, trasmetterà l'offerta agli altri soci che, se interessati all'acquisto, dovranno comunicare all'organo amministrativo la propria dichiarazione di esercizio della prelazione entro trenta giorni dalla data di ricevimento dell'offerta, fatta avvertenza che

a) nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, le azioni offerte spetteranno ai soci interessati in proporzione al valore nominale delle azioni da ciascuno di essi possedute; eventuali resti infrazionabili saranno attribuiti in comproprietà ai soci interessati, sempre nella suddetta proporzione;

b) in caso di rinuncia da parte di un socio all'esercizio della prelazione, il diritto a lui spettante si accresce agli altri soci proporzionalmente, senza necessità di espressa dichiarazione in tal senso.

7.3.2) - L'organo amministrativo, a sua volta, comunicherà all'offerente la dichiarazione di esercizio della prelazione entro quindici giorni dal ricevimento della stessa, indicando i soci accettanti e le azioni da trasferire a ciascuno di loro; le azioni offerte dovranno essere trasferite entro trenta giorni dal ricevimento da parte dell'offerente della comunicazione dell'organo amministrativo.

7.3.3) - L'offerta deve contenere le generalità del cessionario, il prezzo richiesto, i termini e le modalità di pagamento e comunque tutte le condizioni relative alla cessione.

Qualora nell'offerta dovesse mancare, per qualsiasi ragione, l'indicazione del prezzo ovvero il prezzo richiesto fosse ritenuto eccessivo da uno qualsiasi dei soci che abbia manifestato nei termini e nelle forme di cui sopra la volontà di esercitare la prelazione (con contestuale richiesta di determinazione del prezzo in caso di mancata indicazione da parte dell'offerente o con contestuale eccezione in caso di prezzo ritenuto eccessivo), il prezzo del trasferimento sarà determinato dalle parti di comune accordo tra loro.

Qualora non fosse raggiunto un accordo, le parti provvederanno alla nomina di un unico arbitratore: in caso di mancato accordo sulla nomina dell'unico arbitratore, tale funzione sarà assunta da un collegio di tre arbitratore nominati uno ciascuno dalle parti ed il terzo dai due così eletti o, in mancanza di accordo, dal presidente dell'ordine dei dottori commercialisti di Como.

Nell'effettuare la determinazione del prezzo, l'arbitratore (o il collegio di arbitratori) dovrà tenere conto della consistenza patrimoniale della società e delle sue prospettive reddituali, nonché dell'eventuale valore di mercato: dovrà inoltre sentire il parere del collegio sindacale.

In caso di contestazione del prezzo come sopra determinato, da proporre entro trenta giorni dalla avvenuta conoscenza dello stesso, il prezzo di cessione sarà stabilito da un esperto nominato dal tribunale dove ha luogo la società, su istanza della parte più diligente; in tal caso si applica il primo comma dell'art. 1349 c.c.

7.3.4) - Il diritto di prelazione dovrà essere esercitato per la totalità delle azioni offerte; in caso di esercizio parziale del diritto stesso così come nella ipotesi in cui nessun socio intenda acquistare le azioni offerte, il socio offerente sarà libero di trasferire le azioni offerte all'acquirente indicato nell'offerta entro novanta giorni dal giorno di ricevimento dell'offerta stessa da parte dei soci.

7.4) - Trasferimento a causa di morte

Le azioni sono liberamente trasferibili a causa di morte.

Assemblea

8. Convocazione. L'assemblea è convocata presso la sede sociale o in altro luogo, purché in Italia od in altri Paesi dell'Unione Europea ovvero in Svizzera.

L'avviso di convocazione deve contenere l'elenco delle materie da trattare, l'indicazione di giorno, ora e luogo stabiliti per la prima e seconda convocazione dell'adunanza, nonché l'indicazione di giorno, ora e luogo eventualmente stabiliti per le convocazioni successive.

Tale avviso dovrà essere pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale o sul quotidiano "Il Giorno", almeno quindici giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Fino a che la società non farà ricorso al mercato del capitale di rischio, l'organo amministrativo potrà convocare l'assemblea mediante avviso inviato a tutti gli aventi diritto all'intervento almeno otto giorni prima dell'assemblea con mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento, quali la lettera raccomandata con avviso di ricevimento o consegnata a mano (firmata e datata di pugno dal ricevente), messaggio fax o di posta elettronica; tale formalità di convocazione può essere utilizzata alternativamente o cumulativamente alla pubblicazione dell'avviso sui giornali sopraindicati, a condizione che gli aventi diritto a partecipare all'assemblea abbiano comunicato alla società (e pertanto risulti dai libri sociali) il loro recapito, numero di fax o indirizzo di posta elettronica.

9. Assemblea totalitaria. In mancanza delle formalità suddette, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale, sono presenti tutti gli altri aventi diritto al voto e partecipa all'assemblea la maggioranza dei componenti degli organi amministrativi e di controllo.

L'assemblea per l'approvazione del bilancio della società deve essere convocata entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio ovvero, nei limiti ed alle condizioni previste dalla legge, entro il termine massimo di centoottanta giorni, sempre dalla chiusura dell'esercizio.

10. Intervento. Possono intervenire all'assemblea gli azionisti cui spetta il diritto di voto nonché i soggetti cui per legge o in forza del presente statuto è riservato il diritto di intervento.

Per l'intervento in assemblea non occorre il preventivo deposito delle azioni o della relativa certificazione presso la sede o le banche incaricate.

11. Assemblea mediante mezzi di telecomunicazione. L'assemblea ordinaria e/o straordinaria può tenersi per audioconferenza o videoconferenza, nel rispetto del metodo collegiale e dei principi di buona fede e di parità di trattamento degli azionisti; in particolare dovrà risultare possibile che ciascuno dei partecipanti possa essere identificato dagli altri (ed in particolare dal presidente per l'accertamento della sua identità e legittimazione) e sia in grado di intervenire, discutere e votare simultaneamente, nonché di ricevere, trasmettere e visionare documenti.

L'assemblea in audio o videoconferenza si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il presidente ed il segretario.

12. Delega. Ogni socio che ha diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare con delega scritta da altro soggetto nei limiti e con le modalità previsti dall'art. 2372 c.c..

13. Presidenza. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione: in loro mancanza dalla persona eletta dall'assemblea stessa.

14. Quorum. L'assemblea ordinaria e l'assemblea straordinaria in prima ed in seconda convocazione deliberano validamente con le presenze e le maggioranze stabilite dalla legge.

Il quorum per la seconda convocazione valgono anche per le eventuali convocazioni successive.

Amministrazione

15. La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione.

16. Gli amministratori possono non essere soci, durano in carica per un periodo non superiore a tre esercizi stabilito all'atto della nomina e scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica.

Gli amministratori sono rieleggibili.

17. Il consiglio di amministrazione è composto da un minimo di tre ad un massimo di cinque membri.

Il consiglio nomina fra i suoi membri il presidente, quando a ciò non provvede l'assemblea; può inoltre nominare uno o più vice presidenti ed un segretario, anche in via permanente ed anche estraneo al consiglio stesso.

18. Il consiglio di amministrazione si raduna anche in luogo diverso dalla sede sociale, purché in Italia od in altri Paesi dell'Unione Europea ovvero in Svizzera, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta da almeno uno dei suoi membri.

La convocazione viene fatta con lettera, telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da spedire almeno tre giorni prima (o, in caso di urgenza, almeno un giorno prima) a ciascun membro del consiglio e del collegio sindacale.

Si riterranno comunque validamente costituite le riunioni del consiglio di amministrazione, anche in difetto di formale convocazione, quando siano presenti tutti gli amministratori e tutti i sindaci effettivi.

19. Il consiglio di amministrazione è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei suoi membri.

Il consiglio di amministrazione delibera validamente con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

20. Le riunioni del consiglio di amministrazione sono presiedute dal presidente o, in mancanza, dall'amministratore designato dagli intervenuti.

Le deliberazioni del consiglio devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

21. Le riunioni del consiglio di amministrazione si potranno svolgere anche per audio o videoconferenza a condizione che ciascuno dei partecipanti possa essere identificato da tutti gli altri e che ciascuno dei partecipanti sia in grado di intervenire in tempo reale durante la trattazione degli argomenti esaminati, nonché di ricevere, trasmettere e visionare documenti. Sussistendo queste condizioni, la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il presidente ed il segretario.

22. In caso di cessazione dalla carica, per qualsiasi motivo, della metà dei componenti il consiglio di amministrazione (in caso di loro numero pari) ovvero della maggioranza degli stessi (in caso di loro numero dispari) si intenderà immediatamente decaduto l'intero consiglio.

L'assemblea per la nomina di un nuovo organo amministrativo deve essere convocata d'urgenza dal collegio sindacale, che può compiere nel frattempo gli atti di ordinaria amministrazione.

23. All'amministratore unico competono tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società.

24. Al consiglio di amministrazione spettano tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società.

25. Il consiglio di amministrazione, nei limiti previsti dall'art. 2381 c.c., può delegare proprie attribuzioni in tutto o in parte singolarmente ad uno o più dei suoi componenti, ivi compreso il presidente.

26. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni dell'ufficio.

Per i compensi degli amministratori vale il disposto dell'art. 2389 c.c..

L'assemblea può anche accantonare a favore degli amministratori, nelle forme reputate idonee, una indennità per la risoluzione del rapporto, da liquidarsi alla cessazione del mandato.

Rappresentanza

27. La rappresentanza della società spetta all'amministratore unico o al presidente del consiglio di amministrazione.

La rappresentanza può inoltre essere conferita agli amministratori delegati dalla relativa deliberazione di nomina, che può prevederne modalità di esercizio ed eventuali limitazioni.

Collegio sindacale e Revisione legale dei conti

28. Il collegio sindacale è organo di vigilanza, integralmente costituito da revisori legali iscritti nell'apposito registro.

Il collegio sindacale è composto di tre membri effettivi e due supplenti; il presidente del collegio è nominato dall'assemblea.

Ai sindaci effettivi spetta il compenso stabilito dall'assemblea.

Le riunioni del collegio sindacale possono svolgersi anche con le modalità indicate dal precedente art. 21).

29) - Il collegio sindacale esercita le funzioni previste dall'art. 2403 c.c.; fino a che la società non farà ricorso al mercato del capitale di rischio e non sarà tenuta alla redazione del bilancio consolidato, il collegio sindacale esercita altresì la revisione legale dei conti.

Peraltro l'assemblea ordinaria può deliberare in ogni momento l'attribuzione della revisione legale al collegio sindacale ovvero ad un revisore legale o ad una società di revisione iscritti nell'apposito registro, purché tale delibera non determini la revoca dell'incarico al soggetto che, al momento della delibera stessa, è incaricato della funzione di revisione legale dei conti.

Bilancio ed Utili

30. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

31. Gli utili netti risultanti dal bilancio approvato, dedotto il cinque per cento per la riserva legale, verranno attribuiti al capitale proporzionalmente, salvo che l'assemblea deliberi speciali prelevamenti a favore di riserve straordinarie o per altra destinazione ovvero di mandarli in tutto od in parte all'esercizio successivo.

32. I versamenti in denaro fatti dagli azionisti alla società possono essere effettuati nei limiti di legge:

a) sotto forma di apporto;

b) sotto forma di finanziamento fruttifero o infruttifero con naturale diritto a restituzione. Salvo diversa delibera assembleare i finanziamenti si presumono infruttiferi.

Recesso

33. Il diritto di recesso compete nei casi previsti dalla legge al socio assente o che abbia manifestato voto contrario ovvero che si sia astenuto.

34. Non compete al socio diritto di recesso in relazione alle deliberazioni riguardanti la proroga del termine della società, l'introduzione o la rimozione di vincoli alla circolazione delle azioni.

Scioglimento e Liquidazione

35. Nei casi previsti dalla legge, la liquidazione della società è affidata ad un liquidatore, nominato dalla assemblea con le maggioranze previste per le modificazioni dello statuto; l'assemblea delibererà anche in merito ai criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione, ai poteri del liquidatore ed agli atti necessari per la conservazione del valore dell'impresa.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Riccardo MANTERO, né le 29 octobre 1935 à Como (CO), Italie, demeurant au 3, Via del Porto, 22010 Brienno (CO), Italie, code fiscal: MNT RCR 35R29 C933E, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, le mandataire prénommé est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Como ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Onzième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Como.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Douzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Como dans un délai de 6 mois à partir du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, C. Grundheber, G. Preaux, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 novembre 2010. Relation: RED/2010/1731. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155530/391.

(100178602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.535.

—
Auszug aus dem Protokoll des Zirkularbeschlusses des Verwaltungsrats vom 12. Oktober 2010

Der Verwaltungsrat beschliesst die Abberufung von Herrn Dieter Steberl von seinem Amt als
Täglicher Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010155541/11.

(100179015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Rosedo, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.772.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155533/9.

(100179160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Schwedeneck Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.137.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Schwedeneck Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155536/12.

(100179153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Sellin Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.138.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sellin Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155537/12.

(100179144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

San Carlo Fi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.093.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155542/9.

(100179502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Incam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 56.827.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 18.00 heures le 31 mars 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Kraemer Serge, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides SA, R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.
Référence de publication: 2010157033/21.

(100179731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Société de Transports Internationaux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.
R.C.S. Luxembourg B 5.539.

—
Le bilan au 31.12.2009 de la société SOCIETE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010155540/12.

(100178879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 89.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 110.943.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155544/11.

(100178992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Obegi Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 16.092.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 18/11/2010

Première résolution:

Monsieur Henry Yordan OBEGLI, né le 24/06/1926 à Alep, Syrie, demeurant Rue de l'Indépendance, Imm. Tilal, Achrafieh, Beyrouth, Liban, est élu Président du Conseil d'administration. Son mandat prend fin avec celui du Conseil d'administration, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statutaire de 2011 qui approuvera les comptes annuels de 2010. Il engage la société par sa signature individuelle conformément à l'article 11 des statuts.

Deuxième résolution:

Monsieur Georges OBEGI, né le 04/01/1965 à Beyrouth, Liban, demeurant 182, rue Sursock, Immeuble Zohzaghi, Beyrouth, Liban, est élu Vice Président du Conseil d'administration. Son mandat prend fin avec celui du Conseil d'administration, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statutaire de 2011 qui approuvera les comptes annuels de 2010. Il engage la société par signature conjointe avec l'un quelconque des administrateurs conformément à l'article 11 des statuts.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE
B E M O
Signature

Référence de publication: 2010156324/22.

(100179165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 311.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155545/11.

(100178995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

SPL Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 883.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.974.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010155549/13.

(100179593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

SPL Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 883.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.974.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010155550/13.

(100179594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Transsoder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.490.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 avril 2010

- La démission de Madame Nicole THIRION de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Fait à Luxembourg, le 13 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

TRANSSODER S.A.

A. SALAMEH / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010155569/17.

(100179447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Romholdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.598.

—
In the year two thousand and ten, on the fourth of November.

Before Us Maître Jean Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ROMHOLDINGS S.A.", a société anonyme having its registered office at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 129 598, incorporated by a notarial deed on 19 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1772 of 22 August 2007. The articles of incorporation have been amended today by the undersigned notary.

The meeting is presided by Mr Stephane Lataste, lawyer, with professional address at Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle Pairon, private employee, with professional address at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of thirty thousand nine hundred ninety nine Euros and ninety three cents (EUR 30,999.93) by offsetting losses incurred which are not capable of being covered by means of other own funds up to such amount by way of cancellation of three million ninety nine thousand nine hundred and ninety three (3,099,993) shares of a par value of one cent (EUR 0.01) each in order to reduce the subscribed capital to seven cent (EUR 0.07) divided into seven shares of a par value of one cent (EUR 0.01) each.

2. Decision to increase the subscribed capital of the Company by an amount of fifty seven thousand ninety six Euros and twenty five cents (EUR 57,096.25) in order to raise it from its amount of seven cents (EUR 0.07) to fifty seven thousand ninety six Euros and thirty two cents (EUR 57,096.32) by the issue of five million seven hundred and nine thousand six hundred and twenty five (5,709,625) new shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each having the same rights as the existing shares, allocated as follows:

- three million six hundred and thirty one thousand six hundred and seventy four shares (3,631,674) A shares,
- one million three hundred thirty four thousand one hundred and ninety three shares (1,334,193) B shares and
- seven hundred forty three thousand seven hundred and fifty eight (743,758) C shares.

3. Subscription and payment of the three million six hundred and thirty one thousand six hundred and seventy four shares (3,631,674) A shares, the one million three hundred and thirty four thousand one hundred and ninety three shares (1,334,193) B shares and the seven hundred forty three thousand seven hundred and fifty eight (743,758) C shares.

4. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

5. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the above cited agenda of the meeting, of which the shareholders have been duly informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions have been taken unanimously.

First resolution

The general meeting resolves to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of thirty thousand nine hundred ninety nine Euros and ninety three cents (EUR 30,999.93) by offsetting losses incurred which are not capable of being covered by means of other own funds up to such amount by way of cancellation, proportionally to the number of D shares held by each existing shareholders of three million ninety nine thousand nine hundred and ninety three (3,099,993) D shares of a par value of one cent (EUR 0.01) each in order to reduce the subscribed capital to seven cent (EUR 0.07) divided into seven (7) D shares of a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The general meeting resolves to create three new classes of shares having the same rights as the existing shares, designated as A shares, B shares and C shares, and to increase the subscribed capital of the Company by an amount of fifty seven thousand ninety six Euros and twenty five cents (EUR 57,096.25) in order to raise it from its amount of seven cents (EUR 0.07) to fifty seven thousand ninety six Euros and thirty two cents (EUR 57,096.32) by the issue of five millions seven hundred nine thousand six hundred and twenty five (5,709,625) new shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each having the same rights as the existing shares, allocated as follows:

- three million six hundred thirty one thousand six hundred and seventy four shares (3,631,674) A shares,
- one million three hundred thirty four thousand one hundred and ninety three shares (1,334,193) B shares and
- seven hundred forty three thousand seven hundred and fifty eight (743,758) C shares.

Third resolution

of the waiver of their preferential subscription rights by each of the existing shareholders and resolves to accept the subscriptions below.

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

“Lutece Holdings Limited”, with registered address at Nicosia, 13 Agiou Prokopiou Street, Egkomi PC 2406, Cyprus, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 3 November 2010, which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to eight hundred fifty seven thousand and six (857,006) A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and three hundred twenty eight thousand one hundred and sixty four shares (328,164) B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Laureleaf Development Limited and Silver Developments SRL from Lutece Holdings Limited.

“Xylota Holding BV”, with registered address at Amsterdam, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX, Netherlands, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 3 November 2010, which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to two hundred eighty three thousand two hundred and twenty two (283,222) A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Gold SPV SRL from Xylota Holding BV.

“Blackpearl Real Estate LLP”, with registered office at Gordon House, Floor 2, 22-24, Lombard Street, Belfast BT1 1RB, Northern Ireland, United Kingdom, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON previously named, by virtue of a proxy dated 4 November 2010, which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to two million two hundred fifty nine thousand seven hundred and forty five (2,259,745) A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and one million six thousand and twenty nine shares (1,006,029) B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Laureleaf Development Limited, Silver Developments SRL, Gold SPV SRL and Sintana Resorts SRL from Blackpearl Real Estate LLP.

Mr. Nasser Chemays, 10, Sapunari Street, Sector 5, Bucharest, Romania, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 3 November 2010, which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to fifty seven thousand nine hundred and twenty five (57,925) A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Laureleaf Development Limited from Nasser Chemays.

“Emerging Markets Distribution LLP”, with registered office at Gordon House, Floor 2, 22-24 Lombard Street, Belfast BT1 1RB, Northern Ireland, United Kingdom, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 4 November 2010, which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to

one hundred seventy three hundred thousand seven hundred and seventy six (173,776) A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Laureleaf Development Limited from Emerging Markets Distribution LLP.

Mr. John Sisk, with address at 4 Seaforde Avenue, Monkstown, Dublin, Ireland, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 3 November 2010, which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to five hundred fourteen thousand eight hundred and forty five (514,845) C shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Adalmon Developments SRL from John Sisk.

Mr. John Sisk (junior), with address at Donnybrook, 8 Eglinton Terrace, Dublin, Ireland, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 3 November 2010 which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to eight hundred and twenty six (826) C shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Adalmon Developments SRL from John Sisk (junior).

Mr. Stephen Jemphrey, with address at 2 Norwood Park, Belfast BT4 2DY, Northern Ireland, United Kingdom, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 4 November 2010 which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to sixty eight thousand one hundred and three (68,103) C shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Adalmon Developments SRL from Stephen Jemphrey.

Mr. Drew Wilkinson, with address at Craigmore, 30 Ballygrainey Road Hollywood Road, BT18 0HE, Northern Ireland, United Kingdom, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 4 November 2010 which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to sixty eight thousand one hundred and three (68,103) C shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Adalmon Developments SRL from Drew Wilkinson.

Mr. Conor McCullough, with address at 4B Temple Villas, Palmerston Road, Dublin 6, Ireland, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 3 November 2010 which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to sixty six thousand one hundred and twelve (66,112) C shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Adalmon Developments SRL from Conor McCullough.

Mr. Jerry Sheehan, 74 Eglinton Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland, hereby represented by Mrs Isabelle PAIRON, previously named, by virtue of a proxy dated 3 November 2010 which will remain attached to the present deed, and which declares to subscribe to twenty five thousand seven hundred and sixty nine (25,769) C shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and requested the undersigned notary to enact that such subscription was made to give effect to the share for share exchange on the purchase of the issued share capital of Adalmon Developments SRL from Jerry Sheehan.

The new shares have been entirely subscribed.

Each new share has been paid up to 25% by cash so that the amount of fourteen thousand two hundred seventy four Euros and six cents (EUR 14,274.06), is at disposal of the Company, as it had been evidenced to the notary.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the general meeting decides that Article 5 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed capital of fifty-seven thousand ninety six Euros and thirty-two cents (EUR 57,096.32) represented by three million six hundred thirty-one thousand six hundred and seventy-four (3,631,674) A shares, one million three hundred thirty-four thousand one hundred and ninety-three (1,334,193) B shares, seven hundred forty-three thousand seven hundred and fifty-eight (743,758) C shares and seven (7) D shares, that is a total of five million seven hundred nine thousand six hundred and thirty two (5,709,632) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each having the same rights.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the French and the English text, the English text shall be prevailing.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ROMHOLDINGS S.A.», avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 598, constituée suivant acte notarié en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1772 du 22 août 2007. Les statuts ont été modifiés aujourd'hui suivant acte reçu par le notaire soussigné.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 30.999,93) par compensation des pertes subies et non susceptibles d'être absorbées par d'autres fonds propres à concurrence de ce montant par annulation de trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize (3.099.993) actions D d'une valeur nominale de 1 centime (EUR 0,01) chacune de sorte à réduire le capital souscrit à sept centimes (EUR 0,07) représentées par sept (7) actions D d'une valeur de un centime (EUR 0,01) chacune.

2. Décision d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante-sept mille quatre-vingt-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 57.096,25) de sorte à l'augmenter de son montant de sept centimes (EUR 0,07) à cinquante-sept mille quatre-vingt-seize Euros et trente-deux centimes (EUR 57.096,32) par l'émission de cinq millions sept cent neuf mille six cent vingt-cinq (5.709.625) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes, et réparties comme suit:

- trois millions six cent trente et un mille six cent soixante-quatorze (3.631.674) actions A,
- un million trois cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-treize (1.334.193) actions B, et
- sept cent quarante-trois mille sept cent cinquante-huit (743.758) actions C.

3. Souscription et libération des trois millions six cent trente et un mille six cent soixante-quatorze (3.631.674) actions A, du million trois cent trente quatre mille cent quatre-vingt-treize (1.334.193) actions B, et des sept cent quarante trois mille sept cent cinquante-huit (743.758) actions C.

4. Modification de l'article 5 des statuts de sorte à refléter les décisions prises.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Premier résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital souscrit de la société d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 30.999,93) par compensation des pertes subies et non susceptibles d'être absorbées par d'autres fonds propres à concurrence de ce montant par annulation, proportionnellement au nombre d'actions D détenues par chaque actionnaire existant, de trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize (3.099.993) actions D d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune de sorte à réduire le capital souscrit à sept centimes (EUR 0,07) représentées par sept (7) actions D d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide créer trois nouvelles catégories d'actions ayant les mêmes droits que les actions existantes, désignées comme actions A, actions B et actions C, et d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante-sept mille quatre-vingt-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 57.096,25) de sorte à l'augmenter de son montant de sept centimes (EUR 0,07) à cinquante-sept mille quatre-vingt-seize Euros et trente-deux centimes (EUR 57.096,32) par l'émission de cinq millions sept cent neuf mille six cent vingt-cinq (5.709.625) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes, et réparties comme suit:

- trois millions six cent trente et un mille six cent soixante-quatorze (3.631.674) actions A,
- un million trois cent trente quatre mille cent quatre-vingt-treize (1.334.193) actions B, et
- sept cent quarante-trois mille sept cent cinquante-huit (743.758) actions C.

Troisième résolution

Pour l'augmentation de capital ci-dessus l'assemblée générale constate la renonciation de chacun des actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription et décide d'accepter les souscriptions ci-dessous.

Souscription et Libération

“Lutece Holdings Limited”, avec siège social à Nicosia, 13 Agiou Prokopiou Street, Egkomi PC 2406, Chypre, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 3 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, laquelle déclare souscrire à huit cent cinquante-sept mille et six (857.006) actions A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et à trois cent vingt-huit mille cent soixante-quatre (328.164) actions B d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Laureleaf Development Limited et Silver Developments SRL de Lutece Holdings Limited.

“Xylota Holding BV”, avec siège social à Amsterdam, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX, Pays-Bas, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 3 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, laquelle déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-trois deux cent vingt-deux (283.222) actions A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Gold Development SPV SRL de Xylota Holding BV.

“Blackpearl Real Estate LLP”, avec siège social à Gordon House, Floor 2, 22-24, Lombard Street, Belfast BT1 1RB, Irlande du Nord, Royaume Unis, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 4 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, laquelle déclare souscrire à deux millions cent cinquante-neuf mille sept cent quarante-cinq (2.259.745) actions A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et à un million six mille actions (1.006.029) actions B d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Laureleaf Development Limited, Silver Developments SRL, Gold Development SPV SRL et Sintana Resorts SRL de Blackpearl Real Estate LLP.

Monsieur Nasser Chemays, demeurant à 10, Sapunari Street, Sector 5, Bucharest, Roumanie, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 3 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, lequel déclare souscrire à cinquante-sept mille neuf cent vingt-cinq (57.925) actions A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Laureleaf Development Limited de Nasser Chemays.

“Emerging Markets Distribution LLP”, ayant son siège social à Gordon House, Floor 2, 22-24 Lombard Street, Belfast BT1 1RB, Irlande du Nord, Royaume Unis, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 4 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, laquelle déclare souscrire à cent soixante treize mille sept soixante seize (173.776) actions A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Laureleaf Development Limited de Emerging Markets Distribution LLP.

Monsieur John Sisk, demeurant à 4 Seaforde Avenue, Monkstown, Dublin, Irlande, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 3 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, lequel déclare souscrire à cinq cent quatorze mille huit cent quarante-cinq (514.845) actions C d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Adalmont Development SRL de John Sisk.

Monsieur John Sisk (junior), demeurant à Donnybrook, 8 Eglinton Terrace, Dublin, Irlande, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 3 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, lequel déclare souscrire à huit cent vingt-six (826) actions C d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Adalmont Development SRL de John Sisk (junior).

Monsieur Stephen Jemphrey, demeurant à 2 Norwood Park, Belfast BT4 2DY, Irlande du Nord, Royaume Uni, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 4 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, lequel déclare souscrire à soixante huit mille cent trois (68.103) actions C d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Adalmont Development SRL de Stephen Jemphrey.

Monsieur Drew Wilkinson, demeurant à Craigmore, 30 Ballygrainey Road Hollywood Road, BT18 0HE, Irlande du Nord, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 4 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, lequel déclare souscrire à soixante-huit mille cent trois (68.103) actions C d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Adalmont Development SRL de Drew Wilkinson.

Monsieur Conor McCullough, demeurant à 4B Temple Villas, Palmerston Road, Dublin 6, Irlande, préqualifiée, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 3 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, lequel déclare souscrire à soixante six mille cent douze (66.112) actions C d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Adalmont Development SRL de Conor McCullough.

Monsieur Jerry Sheehan, demeurant à 74 Eglinton Road, Donnybrook, Dublin 4, Irlande, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée le 3 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, lequel déclare souscrire à vingt-cinq mille sept cent soixante neuf (25.769) actions C d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et a requis le notaire soussigné d'acter que cette souscription était faite pour donner effet à l'échange d'actions pour l'acquisition du capital social émis de Adalmont Development SRL de Jerry Sheehan.

Les actions nouvelles ont été entièrement souscrites.

Chaque action a été libérée à concurrence de 25 % en numéraire de sorte que le montant de quatorze mille deux cent soixante quatorze Euros et six centimes (EUR 14.274,06) est à disposition de la Société ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide que l'article 5 des statuts est modifié afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social**". La Société a un Capital souscrit de cinquante-sept mille quatre-vingt-seize Euros et trente-deux centimes (EUR 57.096,32) représentées par trois millions six cent trente et un mille six cent soixante-quatorze (3.631.674) actions A, un million trois cent trente quatre mille cent quatre-vingt-treize (1.334.193) actions B, sept cent quarante-trois mille sept cent cinquante-huit (743.758) actions C et sept (7) actions D, soit un total de cinq millions sept cent neuf mille six cent trente deux (EUR 5.709.632) actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune ayant les mêmes droits.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur requête des comparants ci-dessus, cet acte a été établi en langue anglaise suivie d'une traduction en langue française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais prévaudra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LATASTE, C. FRADCOURT, I. PAIRON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13535. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010155532/322.

(100178873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Tanatos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 101.284.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155563/9.

(100179162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

SPL Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 883.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.974.

—
Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010155551/13.

(100179595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

SPL WorldGroup B.V., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.313.

—
Extrait rectificatif pour le dépôt L100178825 du 23 novembre 2010

Une erreur matérielle s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 23 novembre 2010 sous la référence L100178825. En effet, seul le siège social de l'associé de la Société, SPL ACQUISITION S.à R.L. a été transféré à une autre adresse.

Le siège social de la Société est donc à l'adresse suivante: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Toutes les autres dispositions de la publication restent inchangées.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

SPL WorldGroup B.V., EN LIQUIDATION VOLONTAIRE

Signature

Référence de publication: 2010155552/16.

(100179212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Oxford Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.204.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2010

1. La liquidation de la société Oxford Acquisition S.à r.l. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans.

Pour extrait sincère et conforme
MERLIS S.à r.l.
Signatures
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010155776/17.

(100178856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Strategia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.881.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 17 novembre 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- Le transfert du siège social de la société à l'adresse:

29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2010155554/14.

(100179480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 154.221.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155558/10.

(100179372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Togo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.441.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Togo S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155560/11.

(100179315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Torkret GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-6850 Manternach, 1A, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.074.

—
Im Jahre zwei tausend und zehn, den elften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Torkret GmbH", mit Sitz zu L-6680 Mertert, 2, rue Haute, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg, Sektion B unter Nummer 108074, wurde gegründet durch Urkunde vom 3. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1049 vom 17. Oktober 2005

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herr Thomas Schmidt, beruf wohnhaft in Langemarckstraße 39, 45141 Essen NRW.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Herr Maurice Philipp, beruf wohnhaft in Langemarckstraße 39, 45141 Essen NRW.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herr Thierry Elvinger, beruf wohnhaft in rue Charles Martel, 52, L-2134 Luxembourg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Gesellschafter in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Gesellschaftern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Gesellschafter, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

- 1) Sitzverlegung von L-6680 Mertert, 2, rue Haute nach L-6850 Manternach, 1A, op der Gare.
- 2) Änderung von Artikel 5, erster Absatz.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6680 Mertert, 2, rue Haute nach L-6850 Manternach, 1A, op der Gare, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 5, erster Absatz, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in Manternach."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg. Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: T. SCHMIDT, M. PHILIPP, T. ELVINGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50527. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155561/52.

(100179250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

UKIG FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 151.791.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Alexandre Moyret
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010155572/15.

(100179384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de:
Monsieur Frédéric DUJARDIN, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles de son mandat d'administrateur en date du 14 octobre 2010,
et a décidé de coopter:
Monsieur Willy LAUWERS, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles à la fonction d'administrateur en date du 14 octobre 2010.
Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour DEXIA EQUITIES L
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010156268/19.

(100179052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Transalliance Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3487 Dudelange, Krackelshaff, ancienne route de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 32.666.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155568/10.

(100179444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Twinkle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155562/11.

(100178986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Cubus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5360 Schrassig, 1, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 73.766.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010155693/15.

(100178933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Top Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 90.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2010155566/11.

(100179562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Transoder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSODER S.A.
I. SCHUL / F. LANNERS
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010155570/12.

(100179448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

EB Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.455.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 18 novembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- EB CONSULTING S.A., avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, dénoncé en date du 1^{er} décembre 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Anthony BRAESCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 décembre 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Anthony BRAESCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2010155709/20.

(100178978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Unitech Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.850.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010155574/10.

(100178853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.
